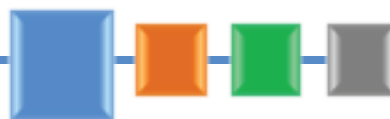


## Le projet de Service : un outil évolutif de progrès



Dr Jean DELHOSTAL – Médecin du travail coordinateur Sud-Manche – SISTM 50 – Ponts-sous-Avranches

Mme Amélie LAUNAY – Responsable pôle Conseillers en prévention, IPRP – SISTM 50 – Ponts-sous-Avranches

### Introduction

L'organisation de notre Service a fortement évolué en 3 ans, en parallèle de la déclinaison du projet de service, né en 2012 et révisé début 2014.

### Objectifs

D'une part répondre aux missions du Service et aux attentes de nos adhérents malgré la forte pénurie médicale observée depuis plusieurs années et d'autre part favoriser la cohésion et le nouveau mode de travail au sein du service (médecins et « nouveaux » métiers) par la constitution d'équipes structurées.

### Méthodologie utilisée

Initiée par une analyse des besoins, une clarification du rôle de chaque métier en interne (IPRP et infirmiers notamment), préalables à la rédaction du projet de Service, duquel a découlé un plan d'action avec 3 axes prioritaires, les actions choisies et les indicateurs pour l'évaluation des actions de prévention.

### Actions et/ou résultats

En parallèle puis en conformité avec le projet de service :

- La rédaction de projets définissant les rôles des IPRP et des infirmiers.
- La création d'outils communs partagés.
- L'élaboration de nouvelles actions de prévention.
- La mise en œuvre de visites de repérage par les Assistantes en Santé au Travail adaptées à une densité de PME/TPE, et complétant le programme de rédaction des fiches d'entreprise.
- La mise en forme du plan d'action du projet de Service par la CMT.
- La première révision du projet de service initial.
- L'obtention d'une dérogation à l'agrément du service auprès de la DIRRECTE.

### Discussion

L'évolution de l'organisation interne du Service qui a précédé les textes de la réforme s'est trouvée naturellement en phase avec leurs exigences. Le rôle de la CMT a été renforcé par l'intégration des nouveaux métiers invités à participer avant même les nouvelles obligations réglementaires (IPRP, puis Infirmiers, Assistantes) et par le travail d'élaboration du plan d'action du projet de Service. Les équipes opérationnelles ont été confortées par le soutien de la Direction, des membres de la Commission de Contrôle et du Conseil d'Administration.

### Conclusion

Outil de progrès pour le Service, la démarche accompagne l'effort de qualité des différents acteurs du Service, et a amené à une nouvelle vision de son fonctionnement, dans la perspective d'un nouvel agrément en 2015 et en anticipation de l'accroissement encore attendu des effectifs suivis par chaque équipe santé-travail.